

JESEONG PARK

Résident de l'Institut d'Études Avancées (IEA) de Nantes (Chaire « France-BIT ») et Chercheur au Korea Labor Institute (Séoul, Corée du Sud).

Thèmes de recherche : Sous-traitance et réseau d'entreprises, Représentation du travail dans la vie humaine et dans le droit, Avenir écologique du droit du travail et la Topologie juridique. Parmi ses publications :

~ « Travail sous-traité et droit du travail », Séoul, Korea Labor Institute, 2009

~ « Groupe d'entreprises et droit du travail », Séoul, Korea Labor Institute, 2007.

LE TRAVAIL SOUS-TRAITÉ EN DROIT CORÉEN : UNE DOUBLE CRISE DE LA NOTION ET DE LA RÉALITÉ



ABSTRACT

The phenomenon “subcontracted work”, how diverse it may be in its forms, has in common the bursting of a corporate image organized with a labour group. This puts into crisis the traditional notions that underlie our labour law. This crisis of the notion is part of a deeper crisis of reality: substitution of the invisible space (*gonggan*) for the visible place (*jangso*). How to make the invisible visible?

KEY WORDS : Subcontracted work, Notion of employer, Place (jangso), Space (gonggan), Korean law

RÉSUMÉ

Le phénomène « travail sous-traité », aussi divers soit-il dans ses formes, a pour sens commun l'éclatement d'une image de l'entreprise organisée avec un collectif de travail. Cela met en crise les notions traditionnelles sur lesquelles se fonde notre droit du travail, dont celle d'employeur. Cette crise de la notion s'inscrit dans une crise plus profonde de la réalité : substitution de l'espace invisible (*gonggan*) au lieu visible (*jangso*). Comment rendre l'invisible visible ?

MOTS CLÉS : Travail sous-traité, Notion d'employeur, Lieu (jangso), Espace (gonggan), Droit coréen